

2 RUE DE LA JASSE
34440 COLOMBIERS

Tél. 04 67 31 14 17

Email : contact@promen.fr

Siret : 48042761600010

Votre contact : Delphine SOARES 06 74 67 19 71

Délai : 8 à 10 semaines (hors congés)

Adresse chantier : M. & Mme 5 RUE DES 4 SERGENTS FREJAVILLE - - 34290 SERVIAN

Réf : DS/ VOLET ROULANT RENOVATION

M. & Mme FREJAVILLE .

4 RUE DU MUSCAT

34290 BASSAN

Devis n° D2572831

Devis de fourniture et pose		Qté	P.U.H.T.	Total H.T.	TVA
	Volet roulant rénovation, lames aluminium double paroi mousse de type ROL'43 ST Étage : RENOROL lame ALU ROL'43ST Haut 1850 mm x Larg 850 mm . Coffre Pan coupé 45° . Caches latéraux en aluminium . Dimensions tableau . Manoeuvre électrique multicom RS 100 IO . Télécommande Amy 1 io . Manoeuvre à droite . Enroulement extérieur . Sortie n°1 . Couleur lame : Vert 08 (RAL 6021) . Taille du coffre : 165 (C3) . Couleur coffre : Vert 08 (RAL 6021) . Coulisse à aile 45x55 . Perçage de face . Couleur coulisses : Vert 08 (RAL 6021) . Couleur lame finale : Vert 08 (RAL 6021) Dont éco-contribution REP PMCB unitaire : 0,23€ HT (total pour 6 : 1,38€ HT)  Fabrication française	6	604,04	3 624,24	2
	 Étage : Lambrequins en tole ep20/10 aluminium thermolaquée ral 6021 suivant plan sans motif	6	182,12	1 092,72	2
	Volet roulant rénovation, lames aluminium double paroi mousse de type ROL'43 ST Rdc : RENOROL lame ALU ROL'43ST Haut 1740 mm x Larg 820 mm . Coffre Pan coupé 45° . Caches latéraux en aluminium . Dimensions tableau . Manoeuvre électrique multicom RS 100 IO . Télécommande Amy 1 io . Manoeuvre à droite . Enroulement extérieur . Sortie n°1 . Couleur lame : Vert 08 (RAL 6021) . Taille du coffre : 165 (C3) . Couleur coffre : Vert 08 (RAL 6021) . Coulisse à aile 45x55 . Perçage de face . Couleur coulisses : Vert 08 (RAL 6021) . Couleur lame finale : Vert 08 (RAL 6021) Dont éco-contribution REP PMCB : 0,23€ HT  Fabrication française	1	594,86	594,86	2

Devis de fourniture et pose		Qté	P.U.H.T.	Total H.T.	TVA
A appairer sur télécommande générale					
SOUS RESERVE DE PRISE DE COTES DEFINITIVE					

2 RUE DE LA JASSE
34440 COLOMBIERS

Tél. 04 67 31 14 17

Email : contact@promen.fr

Siret : 48042761600010

Votre contact : Delphine SOARES 06 74 67 19 71

Délai : 5 à 6 semaines (hors congés)

Adresse chantier : M. & Mme 5 RUE DES 4 SERGENTS FREJAVILLE - - 34290 SERVIAN

Réf : DS/ rénovation SERVIAN LOT 02 MENUISERIES EXT V6

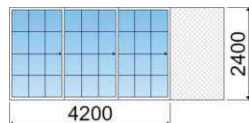
M. & Mme FREJAVILLE .

4 RUE DU MUSCAT

34290 BASSAN

Devis n° D2571586e

Devis de fourniture et pose		Qté	P.U.H.T.	Total H.T.	TVA
	BEL'M EXPERIENCE LES PORTES DE LA PORTE D'ENTREE Porte d'entrée BEL'M Aluminium Fabrication française Retrouvez nos GARANTIES et nos CGV sur le site pro : belmpro.fr Entrée : JACKSON : Porte d'entrée ALU 80 Haut 2150 mm x Larg 970 mm . Numéro contact Internet BELMpro.fr : (à préciser) . Porte 1 vantail . Gamme ALU 80 . Couleur extérieure Gris perle 2800 texturé . Couleur intérieure Blanc 9016 satiné . Pose en applique . Dormant standard aile de 15mm . Dimensions tableau . Dormant pour isolation de 140mm . Seuil ALU 20 mm (PMR) à rupture de pont thermique . Pattes équerres de fixation avec clameaux . Ouverture intérieure . Gauche poussant (vue extérieure) . Vitrage de la porte : Double vitrage feuilleté P2A . Vitrage de la porte : Transparent . Petits bois 9 carreaux autre couleur (couleur de la porte) . Poignée rosace classique ton inox 2 faces . Serrure Automatique 2 pènes 2 crochets (SA2P2C) . Fiche 3 broches . Barillet sécurité Bel'M 5 clés + carte d'approvisionnement . Dimensions du vantail principal : H=2150 L=970 . Dimensions hors tout de l'ensemble : H=2213 L=1095 . Garantie finition 20 ans Dont éco-contribution REP PMCB : 1,72€ HT 6 CARREAUX  Fabrication française	1	2 675,64	2 675,64	3
	MILLET FABRICANT DE PORTES ET FENÊTRES SUR MESURE Coulissants Millet - Alizéa - ALUMINIUM à rupture de pont thermique sur ouvrant et dormant Chicane de 37mm, Montants de 50mm pour un maximum de luminosité. Bouclier thermique en traverse haute et basse Fermeture à galets champignons, suivant configuration - Chariots réglables avec roulements à aiguilles inox. Laquage Qualicoat/ Qualimarine				



A*4 E*6B V*A2 - LABEL Fenêtre ALU - DTA N°6/15-2259
délivré par le CSTB

Garanties 10 ans (2 ans pour ferrures et VR).

Uw = 1,5 w/(m².K), Sw = 0,56, Tlw = 69 % en dimensions

Acotherm avec vitrage 4 / 16 / 4 FE argon + WarmEdge.

EMU020 Séjour : Coulissant à galandage 3 vantaux sur 3 rails
Haut 2400 mm x Larg 4200 mm

- . Gamme Alizée
- . Couleur intérieure de la menuiserie : Blanc brillant RAL 9016
- . Couleur extérieure de la menuiserie : idem intérieure
- . Pose en applique avec doublage
- . Dimensions tableau
- . Dormant monobloc pour doublage de 250mm
- . Profil 1 pour isolation de 40mm
- . Ailes de 10mm intégrées
- . Appui de 290mm et seuil encastré de 50mm
- . Vitrage 6 / 14 Argon / FE 4
- . Intercalaire Warm Edge TGI noir
- . Petits-bois incorporés 26mm blanc
- . Petits-bois : 4 x 3 carreaux par vitrage
- . Refoulement à droite (vue intérieure)
- . Crémone 4 points
- . Poignée intérieure vantail principal : Béquille 180° blanche
- . Poignée extérieure vantail principal : Poignée de tirage design carré blanc
- . Passage pour coffre linteau, enroulement vers l'extérieur, délignage traverse haute (descente vers la menuiserie)
- . Hauteur de poignée standard
- . Fixation avec pattes

Dont éco-contribution REP PMCB : 2,25€ HT

 Fabrication française

1

3 887,34

3 887,34

3

Coffre 30-22 Thermique standard (L300xH300)
Long 4200 mm

. - Le coffre tunnel est un coffre préfabriqué qui sera ancré au linteau en béton.

Il est destiné à recevoir un volet roulant de la gamme traditionnelle.(CE CAISSON NEST PAS PORTEUR)

. - Le corps est constitué d'une coque en polystyrène expansé renforcée par une armature en treillis soudé.

. Un profil en aluminium brut coiffant les bord extérieurs du caisson sert d'arrêt aux enduits de finition et de support à la sous face.

. - Deux joues latérales monoblocs obturent les extrémités du caisson et assurent l'étanchéité. Les supports d'axe de volet roulant se clipsent sur la face intérieure des joues.

. - Le coffre tunnel est titulaire de l'avis technique du CSTB 16/13-676.

- . Type de Coffre tunnel : Parement Fibbraglo
- . Sous-face PVC universelle, Lg : 205mm, Ep : 10mm
- . Coloris Sous-face : Blanc
- . Kit d'étanchéité et renforts composites
- . Renforts Métalliques extérieurs

1

323,33

323,33

3

Gamme traditionnelle monté dans coffre tunnel (avec emplacement prévu au dessus de la fenêtre)

. - Lame finale en aluminium extrudé.

. - Coulisses en aluminium extrudé laqué munies de joints.

. - Avec bloqueur automatique.

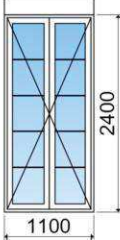
. - Le coffre tunnel est un coffre préfabriqué qui sera ancré au linteau en béton.

Il est destiné à recevoir un volet roulant de la gamme traditionnelle.(CE CAISSON NEST PAS PORTEUR)

. - Le corps est constitué d'une coque en polystyrène expansé renforcée par une armature en treillis soudé. - Un profil en aluminium brut coiffant les bord extérieurs du caisson sert d'arrêt aux enduits de finition et de support à la sous face.

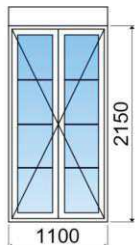
. - Deux joues latérales monoblocs obturent les extrémités du caisson et assurent l'étanchéité. Les supports d'axe de volet roulant se clipsent sur la face intérieure des joues.

. - Le coffre tunnel est titulaire de l'avis technique du CSTB 16/13-676.

Devis de fourniture et pose		Qté	P.U.H.T.	Total H.T.	TVA
	Villarol (pose traditionnelle, coulisses étroites) - E5 - Enroulement Extérieur dans coffre maçonnerie Haut 2450 mm x Larg 4200 mm . Installation devant une fenêtre en Zone de vent catégorie 2 . Hauteur de baie . Largeur de Baie . E5 : Enroulement extérieur dans coffre maçonnerie . Tablier : ADP 55 . Ajourage tablier : Sans . Coloris Tablier : Blanc . Lame finale : Standard . Coloris Lame Finale : idem coloris tablier . Coulisses 55x27 . Perçage de coulisses : Percée de fond . Coloris Coulisses : idem coloris tablier . Type de manoeuvre : Motorisée sans manoeuvre de secours . Manoeuvre : Well'Com Radio (Well'radio) . Commande de manoeuvre : Emetteur individuel KALY 1 canal . Condamnation : Bloqueur automatique . Manoeuvre à Droite . Coffre non fourni (pour coffre France Fermetures) . Sous-face PVC pour enroulement extérieur, Lg : 190mm, Ep : 17mm . Coloris Sous-face : idem coloris tablier . Tandem réglable Dont éco-contribution REP PMCB : 0,23€ HT Dont éco-participation DEEE : 0,11€ HT  Fabrication française	1	1 240,19	1 240,19	3
	Fenêtres conçues en partenariat avec Schüco. Dormant 70mm 5 chambres. Normes NF CSTBAT vitrage CEKAL ACOTHERM. Fenêtre Origine France Garantie. Pare-tempête contemporain. Renforcement des profils par des armatures en acier galvanisé suivant préconisation de l'avis technique. Ferrure de couleur argent traité anti-corrosion SIL-NANO garantie 10 ans. Fiches/paumelles laquées à platine sur dormant et vis cachées (2 points de fixation par platine). Soudure invisible V. Perfect pour les fenêtres plaxées et rainurées sur blanc et teintés masse beige et gris. EMU020 A Salon RDC : Porte-fenêtre 2 vantaux Haut 2400 mm x Larg 1100 mm  . Gamme PVC PURE . Design Kubik . Ouverture intérieure . Droite tirant (vue intérieure) . Couleur intérieure de la menuiserie : Blanc . Couleur extérieure de la menuiserie : idem intérieure . Pose en applique intérieur . Dormant pour isolation 140mm . Dormant monobloc . Dimensions tableau . Traverse basse : Seuil Alu 40 mm . Double vitrage 4-20Argon-4FE . Intercalaire Warm Edge noir . Petits bois incorporés 26x8 blanc . Petits-bois : 4 petits-bois horizontaux par vitrage . Crémone simple . Poignée Sensa Sécustik blanche . Poignée centrée avec battement intérieur . Verrouillage semi-fixe : verrou bas de 400mm . Fiches sur platine à vis cachées blanche . Volet roulant incorporé FOX 2 (VRI) . Tablier ALU 43 . Manoeuvre du volet roulant électrique moteur radio FENETREA by Delta Dore TYMOOV BRUSHLESS X3D . Commande : Interrupteur sans fil pour volets roulants . Tyxia 2331 . Coffre non compris dans la hauteur, hauteur 205mm, position A . Isolation thermique et acoustique renforcée du coffre . Caches joues (la paire) . Coulisses PVC . Couleur coffre : Blanc . Couleur coulisses : Blanc . Couleur lame finale : Blanc RAL 9016 satiné . Couleur tablier : Blanc RAL 9016 satiné . 1 mortaise + grille Kit Nicoll 15/22/30 m3/h Blanche sur menuiserie . Hauteur d'allège maçonnerie = 0mm	1	1 330,30	1 330,30	3

- . Hauteur de poignée standard
 - . Sans perçage avec pattes de fixation
 - . Sortie du fil à droite (vue intérieure)
- Dont éco-contribution REP PMCB : 2,48€ HT

 Fabrication française

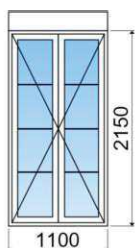


EMU020 B Salon RDC : Porte-fenêtre 2 vantaux
Haut 2150 mm x Larg 1100 mm

- . Gamme PVC PURE
 - . Design Kubik
 - . Ouverture intérieure
 - . Droite tirant (vue intérieure)
 - . Couleur intérieure de la menuiserie : Blanc
 - . Couleur extérieure de la menuiserie : idem intérieure
 - . Pose en applique intérieur
 - . Dormant pour isolation 140mm
 - . Dormant monobloc
 - . Dimensions tableau
 - . Traverse basse : Seuil Alu 40 mm
 - . Double vitrage 4-20Argon-4FE
 - . Intercalaire Warm Edge noir
 - . Petits bois incorporés 26x8 blanc
 - . Petits-bois : 3 petits-bois horizontaux par vitrage
 - . Crémone simple
 - . Poignée Sensa Sécustik blanche
 - . Poignée centrée avec battement intérieur
 - . Verrouillage semi-fixe : verrou bas de 400mm
 - . Fiches sur platine à vis cachées blanche
 - . Volet roulant incorporé FOX 2 (VRI)
 - . Tablier ALU 43
 - . Manoeuvre du volet roulant électrique moteur radio FENETREA by Delta
- Dore TYMOOV BRUSHLESS X3D
- . Commande : Interrupteur sans fil pour volets roulants
 - . Tyxia 2331
 - . Coffre non compris dans la hauteur, hauteur 205mm, position A
 - . Isolation thermique et acoustique renforcée du coffre
 - . Caches joues (la paire)
 - . Coulisses PVC
 - . Couleur coffre : Blanc
 - . Couleur coulisses : Blanc
 - . Couleur lame finale : Blanc RAL 9016 satiné
 - . Couleur tablier : Blanc RAL 9016 satiné
 - . 1 mortaise + grille Kit Nicoll 15/22/30 m3/h Blanche sur menuiserie
 - . Hauteur d'allège maçonnerie = 0mm
 - . Hauteur de poignée standard
 - . Sans perçage avec pattes de fixation
 - . Sortie du fil à droite (vue intérieure)
- Dont éco-contribution REP PMCB : 2,48€ HT

 Fabrication française

1 1 226,05 1 226,05 3



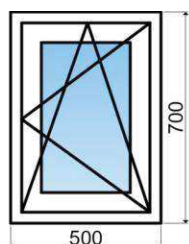
EMU020 Repas RDC : Porte-fenêtre 2 vantaux
Haut 2150 mm x Larg 1100 mm

- . Gamme PVC PURE
- . Design Kubik
- . Ouverture intérieure
- . Droite tirant (vue intérieure)
- . Couleur intérieure de la menuiserie : Blanc
- . Couleur extérieure de la menuiserie : idem intérieure
- . Pose en applique intérieur
- . Dormant pour isolation 140mm
- . Dormant monobloc
- . Dimensions tableau
- . Traverse basse : Seuil Alu 40 mm
- . Double vitrage 4-20Argon-4FE
- . Intercalaire Warm Edge noir
- . Petits bois incorporés 26x8 blanc
- . Petits-bois : 3 petits-bois horizontaux par vitrage
- . Crémone simple
- . Poignée Sensa Sécustik blanche
- . Poignée centrée avec battement intérieur
- . Verrouillage semi-fixe : verrou bas de 400mm
- . Fiches sur platine à vis cachées blanche
- . Volet roulant incorporé FOX 2 (VRI)
- . Tablier ALU 43
- . Manoeuvre du volet roulant électrique moteur radio FENETREA by Delta

1 1 226,05 1 226,05 3

Dore TYMOOV BRUSHLESS X3D

- . Commande : Interrupteur sans fil pour volets roulants
 - . Tyxia 2331
 - . Coffre non compris dans la hauteur, hauteur 205mm, position A
 - . Isolation thermique et acoustique renforcée du coffre
 - . Caches joues (la paire)
 - . Coulisses PVC
 - . Couleur coffre : Blanc
 - . Couleur coulisses : Blanc
 - . Couleur lame finale : Blanc RAL 9016 satiné
 - . Couleur tablier : Blanc RAL 9016 satiné
 - . 1 mortaise + grille Kit Nicoll 15/22/30 m3/h Blanche sur menuiserie
 - . Hauteur d'allège maçonnerie = 0mm
 - . Hauteur de poignée standard
 - . Sans perçage avec pattes de fixation
 - . Sortie du fil à droite (vue intérieure)
- Dont éco-contribution REP PMCB : 2,48€ HT

 Fabrication française
**Menuiserie PVC, gamme NeoVISION 2****EVO020D couloir R+1 : Fenêtre 1 vantail oscillo-battant****Haut 700 mm x Larg 500 mm**

- . Gamme NEO VISION 2
 - . Couleur de la menuiserie : Blanc (équivalent RAL 9016)
 - . Finition Carrée (Poignée, parcloses et couvre-joint intérieur en 2 vantaux)
 - . Pose en tunnel
 - . Dimensions tableau
 - . Hauteur d'allège maçonnerie = 1730mm
 - . Dormant D60 avec aile de 15 mm
 - . Pièce d'appui monobloc de 120
 - . Droite tirant (vue intérieure)
 - . Fiches à vis cachées
 - . Vitrage 4 / 20 / 4 LowE
 - . Ensemble du châssis : Vitrage LowE avec intercalaire Warm-Edge + ARGON
 - . Avec pare-tempête
 - . Hauteur de poignée standard
 - . Performance thermique : Ug=1,1, Sg=0,62, Tlg=0,82, Uw=1,3, Sw=0,47
- Dont éco-contribution REP PMCB unitaire : 2,25€ HT (total pour 2 : 4,50€ HT)
- .Poignée secustik

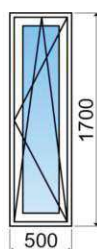


2

171,65

343,30

3

**EVO020 dressing R+1 : Fenêtre 1 vantail oscillo-battant****Haut 1700 mm x Larg 500 mm**

- . Gamme NEO VISION 2
 - . Couleur de la menuiserie : Blanc (équivalent RAL 9016)
 - . Finition Carrée (Poignée, parcloses et couvre-joint intérieur en 2 vantaux)
 - . Pose en applique
 - . Dimensions tableau
 - . Hauteur d'allège maçonnerie = 900mm
 - . Dormant D140
 - . Pièce d'appui monobloc de 160
 - . Droite tirant (vue intérieure)
 - . Fiches à vis cachées
 - . Vitrage 4 / 20 / 4 LowE
 - . Ensemble du châssis : Vitrage LowE avec intercalaire Warm-Edge + ARGON
 - . Avec pare-tempête
 - . Hauteur de poignée standard
 - . Performance thermique : Ug=1,1, Sg=0,62, Tlg=0,82, Uw=1,3, Sw=0,47
- Dont éco-contribution REP PMCB : 2,25€ HT
- .Poignée secustik



1

260,70

260,70

3

Devis de fourniture et pose		Qté	P.U.H.T.	Total H.T.	TVA
	Commande de groupe multicanaux Librio Plus	1	146,56	146,56	3
	Centrale domotique Tydom	1	213,25	213,25	3
	livraison et pose de l'ensemble: - ZONE 1 TRE Livraison Camion Complet de 0 à 15 km . Attention hauteur limite 2300 mm . Longueur maxi 4200 mm . *Hors Gabarit nous consulter . A livrer le : . Heure sur chantier : . Adresse de livraison : . Contact : - Coulissant à galandage 2 ou 3 Vantaux Compris fournitures de pose, visserie, silicone, etc... - volet roulant Compris fournitures de pose, visserie, silicone, etc... - Porte fenêtre 2 vantaux avec VR monobloc (x3) Compris fournitures de pose, visserie, silicone, etc... - Châssis 1 vantail (x3) Compris fournitures de pose, visserie, silicone, etc... - Pose - Porte d'entrée 1 vantail Pose en Réhabilitation en évat de maçonnerie - D14 : Frais de déchetterie . Les frais de déchetterie comprennent : . Enlèvement et déchargement au dépôt des palettes bois y compris démantèlement partiel si nécessaire des palettes à dossierets non consignées, manutention pour stockage avant enlèvement pour traitement. . Enlèvement et déchargement au dépôt des cartons, papiers, emballages plastiques et calages polystyrène. Tri sur site pour stockage avant enlèvements pour traitement.	1	2 034,50	2 034,50	3

Conditions de paiement :
 Mode de règlement indéfini
 Acompte demandé ; 0€

Total TVA 1 (20) = 0,00 €
 Total TVA 2 (10) = 0,00 €
 Total TVA 3 (5,5) = 819,90 €

Agrément RGE N°118 519 - RC Décennale MMA N°119830363

Signature :

Ce devis est valable 15 jours

Total HT : 14 907,21 €

Total TVA : 819,90 €

Total TTC : 15 727,11 €

Pose HT 1 703,00€ - Produit HT 12 854,21€

Bon pour accord

Fait à :

le :

Signature :

Ce bon pour accord vaut pour acceptation des conditions générales de vente énoncé au verso du présent document

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'EXECUTION DE
PRESTATIONS DE SERVICES
(CONSUMMATEURS ET PROFESSIONNELS)
Applicables au 01 Janvier 2020

ARTICLE 1. — OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de l'entreprise s'appliquent de plein droit, à l'égard de tout client consommateur ou professionnel, résidant en France métropolitaine, sauf accord dérogatoire préalable et écrit du vendeur. Ces conditions sont complétées par les conditions particulières de vente énoncées sur le devis au recto des présentes.

Ces conditions générales de vente s'appliquent à toutes ventes de produits de menuiseries auquel peut être adjoint une prestation de pose. Toute commande implique l'acceptation sans réserve du client et son adhésion à ces conditions générales qui prévalent sur toutes autres stipulations éventuelles, notamment toutes conditions d'achat ou de commande. Tout autre document que les présentes conditions générales, notamment les catalogues, prospectus, publicités, n'ont qu'une valeur informative et indicative. Le client reconnaît expressément que les présentes conditions générales et conditions particulières lui ont été communiquées pour l'établissement du devis.

ARTICLE 2 — DEVIS

L'entreprise récapitule l'offre de vente en fonction des besoins exprimés par le client au sein d'un devis. Ce devis peut comporter une prestation de pose. Le client manifeste son accord par la signature du devis auquel peut être adjoint un plan du projet de menuiseries signé. Au terme d'un délai d'un mois, le devis est réactualisé en fonction de l'évolution des tarifs.

Le contrat de vente n'est définitif qu'après signature du devis, du plan et du bon encaissement d'un acompte correspondant à 40 % du montant total de la commande. L'entreprise se réserve la possibilité de dénoncer le présent contrat de vente en cas d'indisponibilité des produits commandés, ou lorsque la prestation s'avère irréalisable pour des raisons techniques, du respect des règles de l'art, ou encore lorsque le client n'a pas correctement acquitté les commandes précédentes.

A l'égard du client consommateur : La prise d'effet du contrat de vente et/ou de prestation de service sera retardée dans ses effets d'un délai de 14 jours en présence d'un financement bancaire ou en cas de vente hors établissement, qui ouvre droit à un délai de rétractation, pour la seule catégorie de clients consommateurs.

Sauf cas susvisés, les produits commandés étant des produits sur mesure, le client ne dispose pas d'un délai de rétractation.

A l'égard du consommateur et du professionnel : Si le bien commandé est indisponible, l'entreprise en informe le client, et procède au remboursement au plus tard dans les 30 jours.

Avec l'accord du client, l'entreprise pourra fournir à ses frais un bien d'une qualité et d'un prix équivalents.

Tout demande de modification de la commande passée par le client devra être formulée par écrit et devra être acceptée par l'entreprise.

ARTICLE 3 — PRIX

Le prix applicable est celui en vigueur au jour de la signature du devis, sur la base des tarifs communiqués au client, en tenant compte de la TVA applicable à ce jour. Le transport fait l'objet d'une facturation détaillée au client. Lorsqu'une prestation de pose est à réaliser, l'entreprise peut être susceptible de facturer des surcoûts liés aux difficultés du chantier non révélées à la signature du devis, ou lorsqu'une erreur de mesure imputable au client est révélée. Dans cette hypothèse un devis complémentaire sera soumis à l'accord du client.

ARTICLE 4 — CONDITIONS DE REGLEMENT

A l'égard du client consommateur : Lorsque le client passe commande de produits de menuiseries, le paiement se fait suivant les modalités ci-après énoncées : -Un acompte de 40 % à la passation de la commande

-Le paiement du solde du prix de vente avant la pose ou avant la livraison des produits commandés au lieu indiqué par le client ou lors du retrait en magasin.

Moyens de paiement acceptés :

Seul l'encaissement effectif des chèques (banque domiciliée en France uniquement), le paiement par carte bancaire, de remise d'espèce dans la limite de la somme de 1 000 euros ou par virement bancaire, constitue un paiement au sens du présent article. La commande sera mise en préparation au moment de l'encaissement effectif de l'acompte.

A l'égard du client professionnel : Le prix est payable intégralement au plus tard à la réception de la facture ou suivant les conditions particulières arrêtées avec le client et spécifiées sur le devis. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

ARTICLE 5 — RETARD DE PAIEMENT

Des intérêts de retard sont exigibles après l'envoi d'une mise en demeure de payer par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet, au taux de l'intérêt légal.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera due en cas de retard de paiement conformément à l'article D441-5 du code de commerce.

A l'égard du client professionnel :

Le montant des indemnités est calculé sur le montant TTC des sommes impayées par application du taux REFI. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Pour les deux catégories de clients :

En cas de retard de paiement, l'entreprise se réserve à tout moment le droit de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours ou l'exécution des prestations en cours.

Le service après-vente offert par l'entreprise au client ne pourra intervenir qu'après complet paiement du prix de vente et ou de pose payé dans son intégralité.

ARTICLE 6 — CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

L'entreprise conserve la propriété des produits livrés, en quelque main qu'ils se trouvent, jusqu'au paiement complet et effectif du prix par le client, en principal et intérêts, même en cas d'octroi de délais de paiement.

En outre, le client professionnel :

-ne pourra revendre les produits non payés que dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise et ne peut en aucun cas nantir ou consentir de sûreté sur ces stocks impayés. En cas de défaut de paiement, le client s'interdit de revendre ses stocks à concurrence de la quantité des produits impayés.

-Le client n'est pas autorisé à transformer les produits livrés sous peine d'exclusion de la garantie.

En cas de procédure collective et de mise en œuvre de l'action en revendication au titre de la présente clause, la reprise même partielle du stock en nature se compensera avec la créance du vendeur en paiement du prix des produits vendus.

ARTICLE 7 — CLAUSE RESOLUTOIRE — CLAUSE PENALE

A défaut d'exécution volontaire, l'entreprise pourra réclamer, à titre de clause pénale, et sans mise en demeure supplémentaire, une indemnité égale à 15% du montant de la commande outre les frais de procédures nécessaires au recouvrement de la créance.

ARTICLE 8 — LIVRAISON / EXECUTION DE LA PRESTATION

Les délais de livraison indiqués sont donnés à titre indicatif et varient en fonction des délais de fabrication.

Le délai de livraison ne court qu'à compter de la réalisation des événements suivants : -acceptation et renvoi du devis signé

- encaissement de l'acompte

Les jours fériés ainsi que les périodes de congés ne sont pas pris en compte pour la détermination du date de livraison. Les éventuels retards de livraison ne peuvent par conséquent autoriser l'acheteur à refuser la livraison, à réclamer des dommages et intérêts ou une quelconque indemnité, ni à demander l'annulation de la commande.

Lorsque le client est informé de la disponibilité de ses produits et que ce dernier diffère le retrait de la marchandise, il disposera d'un délai d'un mois pendant lequel l'entreprise conservera sans surcoût la marchandise du client.

Au terme d'une durée d'un mois, le paiement du montant des produits sera exigible, outre les frais de gardiennage d'un montant de 20 euros par jour qui seront appliqués et devront être parfaitement acquittés en vue du retrait de la marchandise en gardiennage.

Au terme d'un délai de 3 mois en gardiennage, e client se verra mis en demeure par lettre recommandée de retirer la marchandise. Suivant un délai de 15 jours, et à défaut de venir la retirer, l'acompte versé sera conservé à titre de clause pénale et la marchandise acquise à l'entreprise.

A l'égard du client consommateur : La livraison du bien et/ou l'exécution de la prestation sont convenus entre les parties dans le devis.

La marchandise commandée ne pourra être retirée qu'après complet paiement du prix. L'entreprise est déchargée de tout engagement relatif aux délais de livraison et d'exécution de la prestation de service en cas de non-respect par le client des conditions de paiements, de modifications apportées à la commande, en cas de force majeure ou en cas de défaillance du fabricant.

A l'égard du client professionnel : Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans garantie. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu ni à retenue, pénalité ou indemnité, ni à annulation de la commande.

ARTICLE 9 - TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert des risques sur les produits vendus au client consommateur s'effectue au moment où ce dernier ou un tiers désigné par lui, et autre que le transporteur proposé par le professionnel, prend physiquement possession de ces biens.

Le transfert des risques sur les produits vendus au client professionnel s'effectue toujours lors de la remise des produits sur chantier, directement ou par envoi d'un avis de mise à disposition, soit à un expéditeur ou un transporteur.

ARTICLE 10 — RECEPTION — CONFORMITE

Il appartient au client, en cas de réserves liées au transport des produits vendus, notamment en cas d'avarie ou de manquants, de faire toutes les constatations nécessaires et de les noter sur le récépissé de livraison. Il doit confirmer ses réserves au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 72 heures qui suivent la réception des produits ou le retrait sur place, au-delà aucune réclamation ne sera plus admise.

En cas de transport réalisé par le biais d'un tiers choisi par le consommateur, le transfert des risques se réalisera au départ du magasin.

Il appartient au client de fournir toutes justifications quant à la réalité des vices ou anomalies constatées ; il doit laisser au vendeur toutes facilités pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède.

Lorsque le défaut est imputable à l'entreprise, celle-ci dispose de la faculté d'effectuer un remplacement, une remise en état, ou de rembourser le prix payé à l'exclusion de tout dédommagement à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 11 - MISE A DISPOSITION DU LIQUIDE DE LIVRAISON DU BIEN ET D'EXECUTION DE LA PRESTATION DE SERVICE

Le client est averti par l'entreprise des dates et plages horaires de livraison de sorte que le client est tenu de prendre toutes les dispositions afin que le personnel de l'entreprise puisse atteindre sans danger et facilement le lieu de livraison. L'entreprise décline toute responsabilité d'un dommage causé par un de ses véhicules, de son matériel et survenant sur le lieu des travaux et/ou de l'exécution de la prestation par suite d'un accès difficile et/ou des installations non signalées.

Dans l'hypothèse où le chantier ne serait pas accessible ou non conforme, l'entreprise se réserve le droit de ne pas exécuter la prestation immédiatement. Des frais de livraison pourront être facturés au client.

ARTICLE 12 - AUTOISATIONS

Le prestataire s'engage de toute responsabilité envers le client qui se porte fort que rien ne s'oppose à l'opération proposée et que l'ensemble des autorisations nécessaires ont été obtenues avant le début de l'exécution de la prestation de service (notamment les autorisations de travaux, autorisation de la copropriété, autorisation d'emprise sur le domaine public, conformité aux prescriptions des Bâtiments de France sans que cette liste ne soit exhaustive).

Le client reconnaît avoir connaissance de toutes les contraintes techniques dues à l'exécution de la prestation de service et avoir effectué toutes les démarches et études préalables nécessaires aux autorisations et déclare décharger de toute responsabilité sur ce point le prestataire

ARTICLE 13 — GARANTIES SUR LES PRODUITS

A l'égard du client consommateur : le consommateur dispose de deux choix de garantie :

1-Garantie légale de conformité
Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir et peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du code de la consommation. Il est par ailleurs dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien dans les 2 ans suivants la délivrance du bien.

2-Garantie des vices cachés
Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue. Il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil

A l'égard du client professionnel : Les produits sont garantis contre tout vice caché provenant d'un défaut de matière ou de fabrication les affectant et les rendant impropres à leur usage pendant 24 mois à compter de leur date de livraison.

Pour les deux catégories de clients : Exclusion de garantie et mise en œuvre de la garantie
Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien, comme en cas d'usage normal, ou de force majeure. Elle est également

exclue en cas de défaut et détériorations des produits livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage ou de conservation après la délivrance.

Afin de faire valoir ses droits, le client doit informer l'entreprise par écrit de l'existence du vice, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai maximum de 7 jours à compter de sa découverte.

La garantie ne couvre pas les frais de main-d'œuvre et de déplacement. Elle ne couvre pas non plus les dommages directs ou indirects tels que le manque à gagner, la perte de revenus, et/ou la perte d'utilisation.

Garantie obligatoire des EPERS (élément pouvant entraîner la responsabilité solidaire)

Cette garantie prend effet à la date de réception et s'achève à l'expiration d'une période de 10 ans à compter de la réception. Les Coordonnées de l'assureur ou du garant ainsi que la couverture de la garantie sont remises au client à la commande selon les fabricants concernés et téléchargeables sur nos sites internet.

Garanties applicables en cas de réalisation de la pose

Garantie de parfait achèvement

Tous les dommages survenus au cours de l'année qui suit la réception des travaux signalés à l'entrepreneur par le maître d'ouvrage par réserve à la réception ou par notification écrite après la réception sont couverts par cette garantie ; sont en revanche exclus de cette garantie les travaux nécessaires pour remédier aux effets de l'usage normale ou de l'usage

Garantie biennale de bon fonctionnement

Tous les éléments d'équipements dissociables de la construction compris dans les travaux objet du contrat dont le fonctionnement n'est pas opérationnel au cours des 2 années qui suivent la réception des travaux sont couverts par cette garantie. Ils seront réparés ou remplacés sauf en cas d'abus d'usage ou de défaut d'entretien.

Garantie décennale

Tous les dommages qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou qui l'affectent dans l'un de ses éléments constitutifs ou d'équipement indissociable le rendant ainsi impropre à sa destination sont couverts par cette garantie. Elle prendra effet à la fin de la garantie de parfait achèvement pour s'achever à l'expiration d'une période de 10 ans commençant à la date de réception de l'ouvrage.

Exclusions de garantie

Les travaux et constructions sont exécutés selon les règles de l'art.

Toutefois, l'entrepreneur ne peut être tenu responsable des vices cachés existants sur les matériaux fabriqués ou biens construits par un tiers sur lesquels l'entrepreneur travaille. La responsabilité du vendeur ne pourra pas être retenue lors de son intervention selon les règles de l'art sur des ouvrages construits ou naturels existants préalablement aux travaux.

Si ces travaux ont été exécutés par le client ou toute autre personne mandatée par lui, sur l'ouvrage objet de la commande, ces derniers ne pourront engager la responsabilité et garantie du vendeur.

L'entrepreneur ne peut être tenu responsable du retard pris dans l'exécution des travaux, dû à une situation météorologique, de sécurité nationale, de force majeure. La responsabilité de l'entreprise est exclue en cas de force majeure, de fait étranger ne pouvant être imputé à l'entreprise et de conformité des images de nos catalogues.

Lorsque le client communique le mètre des menuiseries lors de la prise de commande, l'entreprise ne garantit pas que ces mesures soient conformes aux dimensions requises pour une pose répondant aux règles de l'art. Le client est avisé si les actions prévues engendreront des travaux supplémentaires (peinture, place, électricité, etc...) qui ne pourront pas être imputés à l'entreprise.

ARTICLE 16 - FORCE MAJEURE

Constitue un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté du vendeur ou du prestataire et faisant obstacle à la fabrication, à la livraison et à l'expédition des produits ou à l'exécution de la prestation.

Constituent notamment des cas de force majeure, les graves totales ou partielles, l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées entravant la bonne marche du vendeur ou du prestataire ou l'empêchant de respecter ses engagements contractuels.

L'entreprise ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations dès lors que cette défaillance résultera d'un cas de Force majeure tel que défini par la législation et la jurisprudence française. Tout autre cas est expressément exclu.

L'entreprise informe immédiatement par lettre recommandée l'autre partie de sa survenance, de sa durée et de ses conséquences prévisibles. Les obligations des parties seront suspendues pendant toute la durée du cas de force majeure. Dans l'hypothèse où cette suspension durerait plus de trente (30) jours à compter de sa date de notification, la Partie la plus diligente pourra notifier par LRAR à l'autre partie la résiliation immédiate du contrat, sans qu'il n'y ait lieu à une indemnisation quelconque.

ARTICLE 17 - IMPREVISION

Chacune des parties déclare, renoncer expressément à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision.

ARTICLE 18 — PROPRIETE INTELLECTUELLE

La vente des produits ne confère aucun droit au client sur les marques ou signes distinctifs apposés par l'entreprise sur les produits et la documentation associée. Par ailleurs, l'entreprise est propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle, notamment sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes réalisés dans le cadre de la fourniture des Produits. En conséquence, le client s'interdit toute reproduction ou exploitation notamment desdites photographies, présentations, études, dessins, modèles et prototypes, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du vendeur.

ARTICLE 19 — DROIT ET LANGUE APPLICABLES

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est soumis au droit français.

ARTICLE 20 — LITIGES — CONTESTATIONS

Le consommateur est informé de la possibilité de recourir, en cas de contestation, à la procédure de médiation en consommation dans les conditions prévues au titre Ier du livre VI dudit code. Le consommateur peut se référer au site : <http://www.mediatercivcad.fr/index.php/espace-consummateurs/formulaire-conso>

A l'égard du client professionnel :

Toute difficulté née de l'exécution, de l'interprétation ou de la cessation des présentes conditions générales de vente et de ces commandes qui en découlent, ou plus généralement de la relation commerciale entre l'entreprise et le client, non résolue à l'amiable, sera soumise au Tribunal de commerce du lieu d'émission de la facture.

ARTICLE 21 — ELECTION DE DOMICILE

Pour les besoins des présentes, l'entreprise fait élection de domicile à l'adresse indiquée sur les documents contractuels (devis, commande, facture...).

**En cas de vente par démarchage et si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-contre :
ANNULATION DE COMMANDE : CODE DE LA CONSOMMATION : ARTICLES L.121-23 à L.121-26**

Compléter et signer ce formulaire - L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception - Utiliser l'adresse figurant au dos
L'expédier au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande, ou si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant

Nature du bien ou du service commandé : Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après :
Date de la commande : Signature du Client :
Nom du Client :
Adresse du Client :